

Le projet de loi gouvernemental sur les retraites en commission des affaires Les amendements défendus par le PS,

Une logique implacable

Dans son entretien télévisé, le 12 juillet, Nicolas Sarkozy s'était montré inflexible : « Les 62 ans, nous n'y toucherons pas », de même, disait-il, que les mesures spécifiques dirigées contre les fonctionnaires. L'exposé des motifs du projet explique aussi que « l'augmentation de la durée d'activité pour tous les assurés, quel que soit leur régime, constitue le cœur de cette réforme ».

Dès lors, quelle autre solution, pour les travailleurs, que d'exiger le retrait pur et simple du projet ? Force est de constater que les 20, 21 et 22 juillet, en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, les députés du PS, du PCF et du Parti de gauche ont fait un autre choix : non pas exiger le retrait, mais amender le texte. A quoi conduit ce choix ?

Comme nos lecteurs le constateront, les amendements défendus par le PS et par le PCF et le Parti de gauche, s'ils ne sont pas identiques les uns aux autres, conduisent ces partis dans une démarche d'accompagnement de l'allongement de l'âge de la retraite. Parmi d'autres, la députée PS Michèle Delaunay le reconnaît ouvertement : « Monsieur le Ministre, vous avez dit que les députés de l'opposition étaient excessifs et rejetaient tout en bloc. C'est faux (...). Nos concitoyens consentent à l'effort qui leur est demandé, mais ils doivent en comprendre les raisons. »

« Nous sommes tous d'accord qu'il faut une réforme », a surenchéri Christian Hutin, député MRC. Eh bien non, les travailleurs, les militants ne sont pas d'accord pour s'avaloir les 62 ans, les 67 ans. Aujourd'hui, demain, et avec force le 7 septembre, une seule conclusion s'impose : retrait !

Yan Legoff

POUR EN SAVOIR PLUS...

L'intégralité du débat dans la commission des affaires sociales et des amendements déposés sont disponibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale.



Photos AFP

AMENDEMENT AS 243

« Il est créé un titre I bis rédigé comme suit : "De la retraite choisie" »

(déposé par les députés PS).

“On peut très bien travailler au-delà de 60 ou 65 ans”

(Marisol Touraine, PS)

Marisol Touraine (PS) : Nous avons déposé une série d'amendements visant à inscrire dans la loi un nouveau titre : « Droit à la retraite choisie »

(...). Contrairement à ce que pense la majorité, nous ne préconisons pas que tous les Français cessent de travailler à 60 ans (...).

Il va de soi que nos concitoyens devront travailler plus longtemps, et il est souhaitable qu'un nombre important d'entre eux travaillent au-delà de l'âge légal de départ (...).

Vous dites que notre seul horizon en matière de retraite est l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. C'est faux (...). Nous souhaitons que tous ceux qui peuvent ou qui souhaitent travailler plus longtemps, parce qu'ils n'ont pas effectué de travaux pénibles, puissent poursuivre leur activité.

Vous affirmez que les socialistes ne proposent pas de mesures démographiques. C'est faux, mais elles reposent sur le libre choix et l'arbitrage (...).

● **Le ministre Eric Woerth** : La « retraite choisie » existe déjà dans le système français. Chacun a le droit de partir à la retraite à 60 ans, à partir du moment où il en remplit les conditions, ou, plus tard, si son parcours personnel le lui permet (...). La surcote est également une forme de retraite choisie. Quant à la décote, elle accompagne inévitablement la possibilité de partir plus tôt. Dans les pays qui l'ont instaurée, elle atteint parfois des niveaux très importants. Le gouvernement considère que ce dispositif augmenterait le nombre des petites pensions. Il ne saurait faire un tel choix. Même si le terme de « retraite choisie » nous convient, nous ne sommes pas favorables à vos amendements.

● **Arnaud Robinet (UMP)** : J'ai du mal à comprendre cette notion de « retraite choisie », ou retraite « à la carte », qui met à mal notre système par répartition et la notion de solidarité intergénérationnelle. Ce que vous proposez, chère collègue, c'est purement et simplement un système individuel, par capitalisation, dans lequel chacun prend sa retraite quand il le souhaite.

● **Jean Leonetti (UMP)** : Si jusqu'à présent le Parti socialiste était attaché à la retraite à 60 ans pour tous et à taux plein, il semble qu'il soit passé à autre chose...

● **Michel Issindou (PS)** : Nous ne demandons pas la retraite à 60 ans à taux plein (...). Nous avons accepté le principe de quarante et une annuités en 2012 posé par la réforme Fillon (...). Par ailleurs, nous considérons que l'emploi des seniors est important et nous voulons améliorer le taux d'emploi entre 60 et 65 ans. Notre système est plus souple et, je le répète, plus moderne que le vôtre.

● **Marisol Touraine** : Sur les retraites comme sur l'ensemble des sujets sociaux (...), l'articulation entre le socle des droits collectifs et les droits individuels doit être redéfinie. Il n'est cependant pas question de renoncer au socle des droits collectifs. Nous restons donc fortement attachés à l'âge légal de départ en retraite à 60 ans (...). Nous n'avons pas dit pour autant que tout le monde doit partir en retraite à 60 ans. L'articulation que nous défendons est porteuse d'une véritable modernité.

● **Gaëtan Gorce (PS)** : On pourrait peut-être comprendre le relèvement de l'âge légal s'il s'accompagnait d'un véritable effort sur la pénibilité ou les carrières longues.

● **Marisol Touraine**, précédemment lors de la discussion générale, défendant une « allocation du temps plus moderne » : On peut en effet fort bien souhaiter prendre du temps entre 30 et 40 ans et travailler au-delà de 60 ou 65 ans.

AMENDEMENT AS 242

« Si un allongement de la durée de cotisation devait être envisagé à partir de 2025, celui-ci ne devrait pas excéder la moitié des gains d'espérance de vie »

(déposé par les députés PS).

“Nous acceptons l'allongement de la durée de cotisation jusqu'en 2020 et nous n'excluons pas la possibilité de poursuivre au-delà l'allongement”

(Marisol Touraine, PS)

● **Marisol Touraine (PS)** : Contrairement à ce qu'affirment le gouvernement et la majorité, les socialistes préconisent des mesures démographiques, car nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie. Cet amendement illustre l'esprit dans lequel nous avons choisi ces mesures.

● **Valérie Rosso-Debord (UMP)** : Quel virage !

● **Marisol Touraine** : Nous acceptons l'allongement de la durée de cotisation jusqu'en 2020 à partir du moment où il s'inscrit dans le cadre

d'une réforme globale (...). La réforme que nous proposons est équilibrée jusqu'en 2025, mais nous n'excluons pas la possibilité de poursuivre au-delà l'allongement de la durée de cotisation.

C'est la raison pour laquelle, par cet amendement, nous proposons de prévoir un rendez-vous en 2025 (...).

● **Pascal Terrasse (PS)** : Nous acceptons, je le rappelle, que la durée de cotisation soit portée à 41 annuités en 2012 et 41,5 annuités en 2020.

“En matière d'emploi des seniors, nous sommes beaucoup plus ambitieux que vous”

Propos de députés du PS interpellant le gouvernement, entendus lors de la commission.

● **Martine Pinville (PS)** : Le taux d'emploi des 55-64 ans est très bas, de l'ordre de 38 % (...). C'est donc dans une réforme du marché du travail que résident les solutions. Je vous demande donc, messieurs les ministres, de prendre en compte les propositions que nous ferons tout au long du débat.

● **M. Michel Issindou (PS)** : En matière d'emploi des seniors, nous sommes beaucoup plus ambitieux que vous : nous souhaitons atteindre la moyenne des pays européens dès 2020, et non en 2030.

● **Jean-Patrick Gille (PS)** : Vous envisagez une aide à l'embauche des seniors, que nous venons de découvrir. Apparemment, elle n'a pas été discutée avec les partenaires sociaux. Espérons qu'elle aura un plus grand succès que la formule du contrat à durée déterminée pour les seniors. Une modulation des cotisations sociales serait préférable.



Jean Leonetti (UMP) :

“En prônant la retraite choisie, le groupe socialiste accepte l'idée selon laquelle on peut travailler au-delà de 60 ans, considérant que c'est la meilleure façon d'allier souplesse et solidarité. J'en prends acte. Le groupe UMP est très satisfait de cette évolution.”

sociales à l'Assemblée nationale, les 20, 21 et 22 juillet. le PCF et le Parti de gauche

AMENDEMENT AS 358

« Une commission de rapprochement des régimes de retraite, chargée d'identifier les éléments de convergences des régimes de retraite et d'examiner les modalités de leur mise en œuvre, est créée par la présente loi » (déposé par les députés PS).

“Assurer la convergence de l'ensemble des régimes”

(Marisol Touraine, PS)

● **Marisol Touraine** : Nous proposons la création d'une commission de rapprochement des régimes de retraite. La question de l'équité (...) doit être examinée de manière globale, en étudiant les moyens d'assurer la convergence de l'ensemble des régimes.

● **Le rapporteur** : Le comité de pilotage, dont

nous avons adopté la création à l'article 1^{er}, aura déjà pour mission de veiller à la convergence des régimes. Avis défavorable.

● **Notre commentateur** : Le rapprochement des régimes de retraite défendu par le groupe PS ne pourrait avoir qu'un seul objectif : la mise en place d'un « régime unique » sur les dé-

combres du Code des pensions des fonctionnaires et des régimes spéciaux. Le gouvernement n'y est pas opposé. Il répond seulement que la création de la « commission » voulue par le PS est inutile, puisqu'un « comité de pilotage », avec le même objectif, est mis en place par le projet de loi.

AMENDEMENT AS 82

« Il est créé une maison commune des régimes de retraite, regroupant l'organisation de l'ensemble des différents régimes. »

“Pour une institution de sécurité sociale regroupant l'ensemble des régimes de retraite du public et du privé”

(Roland Muzeau, PCF)

● **Roland Muzeau** (PCF) présente l'amendement : « Nous proposons de substituer au comité de pilotage une “maison commune des régimes de retraite” (...). Elle aurait pour mission de proposer un socle commun de garanties et de droits s'appliquant à l'ensemble des régimes (...). Elle serait gérée par les représentants élus des salariés. Ce serait une institution de sécurité sociale, regroupant l'ensemble des régimes de retraite du public et du privé, mais respectant les prérogatives de chacun. »

De deux choses l'une : ou bien on respecte les prérogatives des différents régimes, alors il n'y a pas besoin de « maison commune » ; ou bien il y a « maison commune », et donc remise en cause de l'existence propre de ces régimes,

ouvrant la voie, comme la suite le démontre, à un « régime unique » sur la base d'un nivellement généralisé par le bas.

● **Martine Billard** (Parti de gauche) insiste : « Cet amendement est pour nous un élément central de nos propositions. »

● **Le député PS Pascal Terrasse** dévoile le pot aux roses : « La CFDT elle-même nous a rappelé qu'elle était très attachée à ce que l'on arrive à terme à un système unique — ce que le Parti communiste a appelé “la maison commune des retraites” — que l'on pourrait éventuellement faire évoluer par la suite. »

● **Le rapporteur UMP** répond : « Cette proposition est intéressante, mais le comité de pilotage me semble une meilleure solution. »

AMENDEMENT AS 81

« Supprimer l'article 1^{er}. »

“Les missions confiées au comité de pilotage sont vagues”

(Martine Billard, député du Parti de gauche)

L'article 1^{er} du projet de loi gouvernemental institue un « comité de pilotage », composé notamment de représentants du gouvernement et de représentants des syndicats, chargé de « proposer le cas échéant l'ensemble des mesures correctrices justifiées par la situation des régimes de retraite ». Il s'agit donc d'un organisme d'association des syndicats aux futures contre-réformes.

● **Le Parti de gauche et le PCF** ont donc déposé un amendement visant à le supprimer. Mais sur quels motifs ? « Les missions confiées au comité de pilotage sont vagues », expliquent-ils dans l'exposé des motifs de leur amendement. Des objectifs trop « vagues » ? Puis, ils ajoutent : « Les objectifs assignés à ce comité (retour à l'équilibre des régimes à l'horizon 2018, progression du taux d'emploi des seniors, réduction des inégalités de pension entre les hommes et les femmes) sont des objectifs fondamentaux qui ne sauraient être confiés à un simple comité sans implication du Parlement (...). Il s'agit là de missions essentielles (...). »

Ainsi, selon les députés du Parti de gauche et du PCF, les objectifs définis par ce comité sont « essentiels », mais ils doivent revenir au Parle-

ment. « Essentielle », l'augmentation du taux d'emploi des seniors ? Mais c'est au nom de cela que le gouvernement veut repousser l'âge de la retraite ! Essentiel, le « retour à l'équilibre » ? Mais c'est le prétexte invoqué par le gouvernement pour tout détruire !

Ce n'est pas tout... Dans un autre amendement (AS 93), le PCF et le Parti de gauche proposent non pas de supprimer ce « comité de pilotage », mais d'en modifier la composition, en y renforçant considérablement la présence des organisations syndicales (aux côtés des représentants de l'Etat), pour, disent-ils, « permettre aux représentants des salariés et des employeurs d'être largement représentés ». Mais pour quoi faire ? Pour les associer aux plans du gouvernement et de l'Union européenne pour démanteler plus encore les retraites ?

● **Le député UMP Dominique Tian** annonce carrément la couleur : « Puisque ce nouveau comité Théodule sera appelé à veiller à l'équité des systèmes de retraite, allons jusqu'au bout de la sous-traitance d'une mission que, pour ma part, j'estime revenir aux députés, et chargeons-le de s'assurer d'une réelle convergence entre les régimes. »



Roland Muzeau (PCF).



Martine Billard (PG).

ÉDITORIAL

“Bataille dans l'hémicycle” ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Jacques Attali fut naguère conseiller de François Mitterrand. Nommé par Sarkozy, il préside aujourd'hui la « commission pour la libération de la croissance française ». A ce titre, il présente un rapport, dont, selon ses propres termes, l'élément clé est « la maîtrise des finances publiques ». Et de préciser : « Nous voulons définir le programme commun minimum qui devrait être appliqué, quoi qu'il arrive, sans interruption pendant les dix ans qui viennent et quelle que soit la couleur politique des présidents de la République. » Au cœur de ce programme : la remise en cause de la protection sociale et des garanties collectives de la classe ouvrière.

Au compte de qui, ce consensus de dix ans ainsi préconisé ?

Le jour même où Attali tenait ces propos (*Les Echos*, 23 juillet), on apprenait que les banques françaises avaient passé avec succès les « stress-tests ». Ouf ! Les travailleurs sont rassurés ! Il est vrai qu'avec des centaines de milliards d'euros de fonds publics injectés dans les trésoreries des banques, c'était la moindre des choses. Oui, mais attention ! Malgré cet état florissant, les banques françaises connaissent des difficultés sur les marchés boursiers. Explication d'un spécialiste cité par l'agence Reuters : « Il y a une défiance du marché envers l'économie française, qui pèse sur les banques françaises (...), les investisseurs trouvent que les réformes sont trop lentes en France. »

Nous y voilà. La remise en cause des retraites ouvrières n'a donc rien à voir ni avec la démographie ni avec quoi que ce soit d'autre. Les « marchés » s'inquiètent de la résistance ouvrière qui menace la marche aux contre-réformes. Ils exigent des garanties.

Au même moment, à Strasbourg (*lire page 16*), General Motors prétend implanter chez nous des méthodes antisyndicales et anti-ouvrières directement importées des Etats-Unis.

Et le consensus dans tout cela ? A Strasbourg, les responsables du Parti socialiste se félicitent de ce que le coup de force de General Motors semble aboutir. Au même moment, à l'Assemblée nationale (*lire ci-contre*), députés du PS et du PCF font assaut d'amendements et se prononcent, qui pour faire travailler les salariés jusqu'à 64 ans, qui pour l'allongement de la durée de cotisation... Le gouvernement leur répond en intégrant certains de ces amendements.

Cela donne un avant-goût de ce que *L'Humanité* (21 juillet) appelle « la bataille dans l'hémicycle qui débutera le 6 septembre ». Bataille dans l'hémicycle ! Vaste pantomime, dont le résultat est donné d'avance...

Il n'est qu'une bataille qui fera reculer le gouvernement. Elle se déroule sur le terrain de la lutte de classe, exigeant la réalisation de l'unité sur un mot d'ordre clair : retrait de la contre-réforme. Ce qui suppose de ne pas se plier aux diktats de Washington, du FMI, de l'Union européenne, en un mot : de la classe des exploités, capitalistes, banquiers et spéculateurs.

Non, M. Attali. Ni pour dix ans, ni pour dix mois, ni pour dix jours... La démocratie ne s'accommode d'aucun « programme commun » visant, au compte des capitalistes, à étrangler la classe ouvrière et enchaîner ses organisations. La démocratie exige la rupture du consensus. Et sur la base de cette rupture, les conditions peuvent et doivent se réunir pour l'unité de la classe ouvrière et de ses organisations infligeant à ce gouvernement le recul qu'appelle sa contre-réforme à partir d'un seul mot d'ordre : retrait.

Lettre d'un militant du Parti de gauche à la rédaction d'« Informations ouvrières »

« Il m'a semblé à la lecture d'Informations ouvrières, dont je suis abonné pour l'été, que le POI mène une campagne en direction de différentes organisations, et notamment du PG, afin qu'il demande le retrait du projet de loi gouvernemental concernant les retraites. Cette campagne laisse entendre que cette position du retrait ne serait pas celle du PG. J'avoue ne pas bien comprendre la pertinence de cette campagne nous concernant. Je te transmets ce lien avec le site du PG, où tu pourras lire notre position : dont celle du retrait. »

Nous répondrons fraternellement à ce militant du Parti de gauche : sur son site Internet, le PG se prononce effectivement pour le retrait. Mais qu'ont démontré les cinquante heures de débat en commission des affaires sociales ? A aucun moment, les députés du PCF et du PG n'ont réclamé le retrait du projet de loi. Parmi eux, Martine Billard a défendu des amendements, comme celui sur la « maison commune des retraites » (*lire ci-contre*), ouvrant la voie à une attaque ultérieure contre les retraites des fonctionnaires.

Conclusion : concernant le projet de loi gouvernemental, l'expression du PG est pour le moins contradictoire. ■

Retraites.

L'exigence de la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi gouvernemental grandit

L'exigence de retrait du projet gouvernemental sur les retraites monte dans tout le pays. A la suite de la confédération FO, la FSU et Solidaires ont adopté ce mot d'ordre. Au sein même de la CGT, ce sont, à ce jour, douze unions départementales et six fédérations qui se sont prononcées pour le retrait, sans compter les unions locales et les nombreuses prises de position d'instances, souvent via des appels communs. Une question se fait chaque jour plus pressante : pourquoi l'ensemble des organisations syndicales ne revendiquent-elles pas le retrait pur et simple ?

Cantal

Motion des syndicats FO et CGT de LISI Cosmétics

« Les personnels syndiqués et non syndiqués, avec leurs sections syndicales, ont pris connaissance du projet de réforme des retraites du gouvernement (...). Ils considèrent qu'il n'y a qu'une solution pour bloquer le gouvernement : un appel franc à la grève interprofessionnelle public-privé, dans l'unité des organisations syndicales, pour le retrait immédiat du projet de réforme sur les retraites le 7 septembre 2010. »

Seine-Saint-Denis

Communiqué des syndicats FO, CGT et SUD de la plate-forme industrielle courrier de Bobigny

« La réforme des retraites n'est ni amendable ni négociable ! L'exigence s'impose donc du retrait pur et simple de cet avant-projet de loi ! C'est la base de l'unité. Face à l'ampleur de l'attaque, il revient aux confédérations syndicales de préparer la grève nationale interprofessionnelle dans l'unité du privé et du public, et cela dès l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale le 7 septembre, sur les revendications qui nous unissent : Non à tout allongement de la durée de cotisation ! Non à toute hausse de cotisation ! Retraite à 60 ans maximum, à taux plein ! (...) »

Education nationale

Appel des syndicats CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC de l'administration centrale de l'Education nationale

« Retrait du plan gouvernemental contre les retraites (...). Les syndicats CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC de l'administration centrale appellent d'ores et déjà tous les collègues à

participer massivement à la journée du 7 septembre. Par ailleurs, ils estiment que la grève interprofessionnelle unitaire, appelée clairement pour le retrait du projet de loi, est à l'ordre du jour et est la seule voie pour faire reculer le gouvernement. Nous le répétons, aucune des mesures du projet de loi n'est acceptable et rien n'est joué. Nous appelons d'ores et déjà tous les collègues de la centrale à participer massivement aux assemblées générales qui se tiendront dès la rentrée. »

Var

Déclaration commune des sections syndicales CGT, FO, Union SNUI-SUD Solidaires de la Direction générale des finances publiques du Var

« 7 septembre 2010 : Retrait du projet de loi sur les retraites ! Grève nationale interprofessionnelle (...). Les sections syndicales de la DGFIP Var considèrent que le projet annoncé par le gouvernement n'est ni négociable ni amendable (...). Elles estiment que la seule manière de faire reculer le gouvernement est de bloquer le pays par le déclenchement de la grève générale interprofessionnelle pour le retrait de son projet. Elles décident de s'adresser à leurs fédérations, unions et confédérations pour leur demander d'appeler à la grève générale à la rentrée, dès l'ouverture de la discussion du projet gouvernemental au Parlement, pour son retrait pur et simple. »

Dans un courrier aux députés, la FSU réaffirme l'exigence de retrait de la "réforme" des retraites.

« Dans le prolongement des reculs imposés en 2003 et en 2008, le projet de réforme aggraverait encore la situation de l'ensemble des agents publics. C'est pourquoi la FSU rappelle son exigence de retrait du projet de loi de réforme des retraites et demande l'ouverture de réelles négociations afin de trouver des solutions justes pour pérenniser les retraites par répartition et améliorer le Code des pensions. »

DANS LA CGT

Le 25 juin, la fédération CGT des services publics s'était prononcée pour le retrait du projet gouvernemental

« La journée du 24 juin témoigne de la forte combativité des agents territoriaux et de leur volonté d'obtenir satisfaction sur les questions de retraite, de salaire, d'emploi et de service public. Face à l'ampleur de la mobilisation, nous exigeons du gouvernement qu'il retire son projet de réforme des retraites et qu'il ouvre de nouvelles négociations. »

L'union départementale CGT de Paris prend à nouveau position pour le retrait

« Le projet de casse des retraites et de la protection sociale doit être retiré, d'autres solutions existent pour une retraite juste et pérenne (...). L'union départementale de Paris appelle les salariés, chômeurs, retraités, étudiants à élever dès maintenant le rapport de force et à généraliser les appels à la grève pour le 7 septembre 2010 et construire dès à présent la continuité de cette journée d'action. »

Tract de l'union départementale CGT d'Eure-et-Loir

« La CGT exige le retrait sans condition du projet de loi portant sur la réforme des retraites et la prise en compte des revendications portées par la CGT. "60 ans, à taux plein, j'y tiens !" »

Quatre-pages des unions locales CGT d'Auchel, Béthune, Bruay, Isbergues, Lillers (Pas-de-Calais)

« Mardi 7 septembre, mobilisation générale et grève interprofessionnelle public-privé, retraités, sans emploi, jeunesse, pour le retrait total de la réforme Sarkozy sur les retraites (...). L'ensemble des organisations syndicales (hormis la CFE-CGC) a appelé à la mobilisation et à la grève le 7 septembre (...). Soyons 4, 5, 6 millions dans la rue et en grève le 7 septembre pour gagner ! »

INTERVIEW

"Personne ne peut ignorer le mouvement de fond qui s'exprime pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet du gouvernement"

Jean Markun
Secrétaire de la fédération CGT des mines de fer et de sel de Lorraine

Des centaines de motions syndicales communes pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet gouvernemental sur les retraites ont été adoptées. Ce mouvement s'exprime au sein même de la CGT à tous les niveaux. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, ce que je peux accrédi- ter en regardant les documents en ma possession, c'est que le mouvement des prises de position pour le retrait s'amplifie. En ce qui concerne ma région, des signes apparaissent, moins évidents que les infos que je possède, mais ce sont des indices qui montrent que « la poussée » existe !

Selon toi, quelle importance la journée du 7 septembre peut-elle avoir dans la situation ?

La journée du 7 septembre s'inscrit au départ dans un calendrier. Si je devais la caractériser, je dirais que le processus a été, disons, « programmé ». Nous pouvons imaginer le scénario : les organisations syndicales affirmant qu'elles n'ont pas eu le temps de discuter, qu'il n'y a pas eu de négociation, profitent, de ce fait, du moment où la discussion démarre au Parlement pour afficher une initiative qui s'inscrit dans la stratégie des journées saute-mouton. Une stratégie identifiable : le 7 serait, selon la confédération CGT, une nouvelle étape. La seconde étape serait d'intégrer le « mouvement général » dans le cadre de la journée internationale initiée par la Confédération européenne des syndicats (CES) le 29 septembre. Une stratégie qui mène à l'échec. Cela étant, personne ne peut ignorer, et moi encore moins, le mouvement de fond qui monte et qui, lui, s'exprime pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet du gouvernement. Les prises de position dans la CGT attestent que ce mouvement existe bien. Il est né d'ailleurs au moment du 49^e Congrès de la CGT, lorsque le congrès s'est prononcé, à l'encontre du bureau confédéral, sur l'idée qu'il y en avait assez de l'augmentation de la durée de cotisation. Au fur et à mesure des différentes prises de position, la journée du 7 me paraît de plus en plus importante en ce sens qu'elle exprime autre chose que ce qui relève de la stratégie de la CGT ou des autres organisations syndicales.

Dans l'interview qu'il a donnée à L'Humanité le 21 juillet, Bernard Thibault, répondant à une question du jour-

naliste qui indique que le gouvernement peut être amené à faire des changements sur la pénibilité..., parle « de points marqués » et se félicite que « le gouvernement ne pourra pas présenter en totalité son texte dans sa version actuelle ». Que pensez-vous de cette position ?

Bernard Thibault va même plus loin dans la positivisation de la démarche. Il dit même : « L'excès de communication de la part du gouvernement montre que nous marquons des points parce que cela signifie qu'il est en difficulté. » C'est lui qui dit aussi que le

7 septembre, il s'agira non pas du retrait, mais « de bousculer la réforme ». Or il y a eu discussion dans la commission parlementaire, le dossier a été bloqué, mis à part quelques modifications « périphériques » ; tout laisse à penser que dans sa stratégie, le gouvernement s'est laissé la possibilité de « bouger » sur la pénibilité... J'ai l'impression qu'on laisse du « grain à moudre » pour qu'à un moment donné, les organisations syndicales puissent affirmer que quelque chose a changé. On va se contenter de solutions « cosmétiques », mais le fond du problème, c'est que le projet du gouvernement passe dans ces conditions-là ! Thibault dit aussi dans un communiqué qu'il est contre la position de FO sur le retrait, contre tous ceux qui prônent le retrait du projet, parce que, affirme-t-il, la meilleure manière d'entraîner les salariés, c'est de s'appuyer sur ces petites avancées pour affirmer qu'ainsi il est possible d'accélérer le mouvement et aboutir... C'est une théorie à laquelle je ne souscris pas : jusqu'à présent, elle n'a rien donné, elle ne peut que permettre à Sarkozy de passer, alors que gagner le retrait constituerait un formidable encouragement à la mobilisation. Ce qui signifie qu'effectivement le 7 septembre va porter le retrait, mais ce sont les travailleurs et les syndiqués qui vont l'exprimer. ■



"Le 7 septembre va porter le retrait, mais ce sont les travailleurs et les syndiqués qui vont l'exprimer"



1910-2010, la retraite en dix épisodes

5. Les régimes particuliers SNCF, RATP, EDF-GDF...

1993, 2003, 2007-2008. Ce sont les trois dates successives auxquelles les gouvernements Balladur, Raffarin, puis Fillon ont remis en cause les 37,5 annuités de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein. D'abord, les salariés du privé en 1993. Puis, les fonctionnaires en 2003. Et enfin, les salariés des régimes particuliers (SNCF, RATP, EDF-GDF, etc.) en 2007-2008. On a coutume de considérer que l'attaque contre les régimes spéciaux date de cette dernière contre-réforme, permise notamment par l'attitude de Bernard Thibault (voir notre éclairage). Mais en réalité, l'attaque majeure contre les salariés bénéficiant de régimes particuliers a démarré en 2005, comme on le lira dans cette page. Car l'existence même des régimes spéciaux a été historiquement liée à l'existence de services publics.



Repères

La naissance des régimes spéciaux appliqués par l'Etat et les grandes industries

- 1790 : droits à pension des fonctionnaires.
- 1850 : Caisse nationale des retraites (garantie par la Caisse des dépôts et consignations). Les caisses privées s'adosseront à la CNR.
- 1850-1857 : caisses des six grandes compagnies ferroviaires.
- 1878 : Société de retraite des sous-employés et serveurs de l'Assistance publique de Paris.
- 1883-1889 : lois sur les assurances sociales en Allemagne (appliquées en Alsace-Lorraine).
- 1894 : régime des mineurs.
- 1898 : régime de la Compagnie du métropolitain parisien.
- 1909-1911 : régime unifié des compagnies ferroviaires. Tous ces régimes, comme ceux des communaux et des concessions municipales (eau, gaz, électricité, transports...), sont proches de celui des fonctionnaires.
- 1930 : loi sur les assurances sociales.
- 1945 : création de la Sécurité sociale ; 1946, 1948 et 1949, décrets confirmant les régimes particuliers.

Par Clarisse Delalandre

Dès leur origine, en 1850, les compagnies de chemin de fer prévoient l'attribution de pensions de retraite à leur personnel. Un projet de retraite unifié des compagnies ferroviaires fera la navette de 1893 à 1911 entre l'Assemblée nationale et le Sénat, qui tente de s'y opposer. C'est la grève des cheminots de 1910 qui arrachera l'existence d'un régime de retraite unifié pour les cheminots. C'est bien la lutte de classe qui a arraché les acquis du régime particulier des cheminots. Par analogie avec les retraites de fonctionnaires de l'Etat, ces pensions sont un pourcentage de la rémunération moyenne des dernières années de la carrière, en fonction du nombre d'années d'affiliation. Ce système, uniformisé entre toutes les compagnies de chemin de fer, deviendra en 1937, à la création de la SNCF, la Caisse de retraite des cheminots, et puis le régime spécial en 1945 avec la Sécurité sociale. De la même manière, en 1948, lors de la création de la RATP, les personnels ont conservé la protection sociale dont ils bénéficiaient à la Compagnie du Métropolitain de Paris et le régime spécial, pérennisé par décret de 1950. Avec la loi de nationalisation d'EDF-GDF du 8 avril 1946, le statut du personnel des industries électriques et gazières définit le régime spécial de retraite des électriciens et gaziers, basé sur le salaire d'inactivité. Les agents sont salariés à vie à EDF-GDF. Le salaire d'inactivité, garanti par le statut, est provisionné sur le compte d'exploitation de l'entreprise et inscrit dans le budget au chapitre « Charges de personnel », comme n'importe quel salaire. Il n'y a pas de caisse de retraite. Et donc, il ne pouvait y avoir de déficit. Ce système est intimement lié à la loi de nationalisation, car il bénéficie de la garantie de l'Etat. Il en va de même pour les régimes spéciaux des agents de la RATP et de la SNCF : la garantie de l'Etat est assurée par le versement d'une indemnité compensatrice pour assurer, si nécessaire, l'équilibre. Les régimes spéciaux sont indissociables du statut d'entreprises publiques nationalisées.

Privatisation des services publics et destruction des régimes spéciaux de retraite

Rappelons ce que disait en novembre 2005, à l'Assemblée nationale, le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Michel Diefenbacher, sur cette question : « Depuis 2003, le volume des privatisations n'a cessé de progresser : 2,5 milliards en 2003, 5,6 milliards en 2004, 6 sur les neuf premiers mois de 2005. Pour la fin 2005 et l'année 2006, le volume des cessions devrait atteindre 14 milliards (...). Mais une telle action ne pourra se poursuivre durablement que si la lancinante question des retraites est enfin résolue. Les sommes en jeu sont considérables : les engagements de retraite souscrits par les cinq principales entreprises publiques — EDF, GDF, La Poste, RATP, SNCF — s'élèvent à plus de 250 milliards, soit presque l'équivalent des dépenses du budget général de l'Etat. Ces engagements (de retraite) sont, dans la plupart des cas, totalement disproportionnés par rapport aux fonds propres des entreprises. » C'est clair : il faut transformer les régimes spéciaux pour préparer les privatisations. L'Union européenne exige des entreprises publiques qu'au nom de la « concurrence libre et non faussée », elles fassent des provisions pour les retraites à venir, pour respecter les règles de la comptabilité des entreprises privées. Les retraites ne doivent donc plus être un salaire d'inactivité, une dette due aux agents de par leur statut, et correspondant à une ligne bud-



1995 : des millions manifestent et font grève contre le plan Juppé. Le gouvernement est contraint de retirer toute la partie de son plan concernant les retraites. A l'époque, la CGT, FO, la FSU étaient unies sur un mot d'ordre qui soudait tout le monde : « Retrait du plan Juppé ! »

gétaire spécifiée chaque année, et surtout garantie par l'Etat. Elles sont une charge pour les futurs actionnaires de ces entreprises : les provisions correspondent à plusieurs années d'engagement de retraite, d'où ces sommes considérables. Et comme il n'y a pas suffisamment de « fonds propres » pour couvrir cette charge, que se passe-t-il ? « La solution trouvée pour EDF et GDF consiste à transférer à la Caisse nationale d'assurance vieillesse la partie des retraites équivalant au régime général, le surcoût étant assuré pour partie par l'entreprise — à travers la soulte — et pour partie par les usagers — à travers la contribution tarifaire d'acheminement. Elle a le mérite évident de libérer les entreprises de l'obligation de provisionnement, mais elle a l'inconvénient de ne pas remédier à la cause des difficultés — le surcoût du régime social (...). » Les retraités de la SNCF comme ceux d'EDF, de la RATP, coûtent trop cher, et cela est inacceptable pour les actionnaires. M. Diefenbacher donnait ainsi la clé : c'est la privatisation et la « concurrence » qui dictent la destruction des régimes de retraite.

Création des caisses de droit privé : CNIÉG, CRPRATP, CPRPSCNF

Au nom des directives européennes, la loi de privatisation du 9 août 2004 a ouvert à la concurrence le marché du gaz et de l'électricité, et a séparé EDF et GDF en deux sociétés anonymes distinctes. Cette loi a également remis en cause le régime spécial des électriciens et gaziers. C'est pourquoi, le premier décret d'application de la loi du 9 août 2004 fut la création d'une caisse de retraite de droit privé, la CNIÉG, indépendante d'EDF-GDF et adossée aux régimes général et complémentaire. Le gouvernement instaurera ensuite des caisses autonomes du même type pour la RATP et la SNCF, en prévision de leur privatisation future. Avec ce changement du cadre juridique des retraites des salariés des entreprises publiques, le gouvernement a instauré le « principe » d'un équilibre financier à trouver entre la levée des cotisations et le paiement des pensions, alors qu'avant cette notion n'existait pas, puisqu'il s'agissait d'un droit intangible lié au statut d'entreprise publique.

Eclairage

De 1995 à 2007...

Tout le monde se souvient de novembre 1995 et de la mobilisation contre le plan Juppé. En partant en grève pour exiger son retrait, pour défendre leurs régimes de retraite statutaires, les cheminots, les électriciens, les salariés de la RATP, entraînant tous les salariés du public et du privé, contraignent Juppé à reculer. Le Code des pensions, les régimes spéciaux sont maintenus. La bourgeoisie devra attendre novembre 2007 pour, forte de l'attaque contre le Code des pensions portée par Fillon en 2003, repartir à l'assaut des retraites des cheminots et des salariés d'EDF-GDF afin d'aligner la durée d'activité sur les 40 ans imposés aux salariés du privé et aux fonctionnaires, et abandonner la référence au dernier salaire pour le calcul de la pension. Douze ans ont passé depuis 1995, mais la volonté des cheminots de garder leur régime de retraite est intacte. Le 13 novembre 2007, la grève commence. Des centaines de cheminots se pressent dans chaque assemblée d'atelier, de dépôt. Ils veu-

lent tous le retrait de la réforme gouvernementale. Et le 13 novembre au soir, c'est le coup de tonnerre. Le secrétaire de la CGT, Bernard Thibault, sort du bureau de Xavier Bertrand, ministre du Travail, et déclare : « Nous sommes venus avec de nouvelles propositions : ouvrir des cycles de négociation avec les directions d'entreprises et les représentants de l'Etat sur chacun des régimes spéciaux ». C'est cette fameuse phrase qui a été retenue par tout le monde comme l'appel à négocier « entreprise par entreprise ». Il précise même, si les cheminots peinaient à comprendre, que « la grève pourrait être raccourcie si le gouvernement montre qu'il veut aborder les choses dans ce cadre tripartite ». Le 14 novembre, Sarkozy annonce qu'il a demandé aux directions de la SNCF, d'EDF, de GDF, de la RATP que « les négociations s'ouvrent rapidement entre les directions d'entreprises et les organisations syndicales », « négociations » qui s'ouvriront le 21 novembre, car, pendant huit jours, malgré ce coup terrible, les cheminots n'ont pas voulu rentrer.